

La situation économique de la France

Autor(en): **Gozard, Gilles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **42 (1950)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La situation économique de la France

Par *Gilles Gozard*,
député à l'Assemblée nationale,
président de la Caisse autonome d'amortissement

Cinq ans après la libération de son territoire et après deux ans de mise en œuvre de son plan de modernisation et d'équipement, la France peut enregistrer avec satisfaction les résultats obtenus dans la voie du rétablissement de sa situation économique.

Celle-ci, en effet, a réalisé ces dernières années des progrès remarquables. La production atteint à l'heure actuelle le niveau de 1929, c'est-à-dire le plus élevé qu'elle ait jamais connu. Sa monnaie s'est stabilisée à tel point sur les marchés étrangers que le franc apparaît comme une monnaie forte.

Ce n'est pas cependant que de multiples problèmes ne se posent encore dont certains sont d'ailleurs la conséquence du redressement très rapide de l'économie de notre pays qui doit entraîner un certain nombre d'adaptations, de transferts d'activités et de nouvelles orientations pour certains secteurs.

En outre, le rétablissement de la production s'est réalisé dans un climat de hausse de prix et sans que soit résolu le problème de la rémunération des travailleurs, ce qui fait qu'actuellement le problème des salaires se pose avec une acuité nouvelle.

Pour faire le point de la situation économique de la France, nous examinerons successivement la situation de la production, les prix, les salaires.

I

La production

Sur la base 100 en 1938, le niveau de la production industrielle a progressé de 35 en 1945 à 81 en 1946, 92 en 1947, 106 en 1948 et 117 en 1949.

Bien que l'accroissement ait été moindre pour l'agriculture, la progression a été de 72 en 1945 à 85 en 1946, 84 en 1947, 93 en 1948 et 96 en 1949. Pour l'agriculture, d'ailleurs, la progression a été favorisée par des conditions météorologiques exceptionnellement favorables qui ont permis des récoltes exceptionnelles en 1948 et en 1949 malgré la sécheresse de cette dernière année. Mais les efforts de rationalisation de la production agricole par un plus large emploi d'engrais, par la mise en fonction d'un plus grand nombre de tracteurs et par le remembrement des terres ont également une large part dans les résultats obtenus.

L'accroissement général de la production que ces chiffres traduisent est cependant variable suivant les secteurs. Aussi existe-t-il encore quelques goulots d'étranglement qui s'éliminent d'ailleurs de plus en plus.

La pluviosité et les chutes de neige de l'hiver 1949-1950 permettent d'espérer voir disparaître en 1950 et ensuite la crise de l'énergie et plus spécialement de l'énergie électrique. Dans l'ensemble, les ressources françaises d'énergie ont atteint en 1949 l'indice 113 sur la base 100 en 1938, alors que l'acier atteignait l'indice 170 et le ciment l'indice 175.

Sans doute, ces chiffres font-ils ressortir des disponibilités d'énergie à peu près identiques à celles de 1929. Mais il ne faut pas oublier, pour comprendre exactement les besoins de la France à cet égard, qu'elle était dans ce domaine, avant la guerre, un des pays les plus pauvres.

En ce qui concerne les biens de consommation, les disponibilités du marché permettent un niveau de consommation à peu près égal à celui de 1938 pour la viande, les produits laitiers, et supérieur pour le tabac, les produits pharmaceutiques. Mais, par contre, il est encore inférieur pour le vin, les corps gras, le sucre et les légumes.

II

Les prix

Tandis que la production connaissait l'évolution que nous venons de rappeler, les prix qui avaient été appliqués officiellement pendant la guerre et l'occupation ont subi un mouvement ascensionnel jusqu'à 1949.

L'indice général des prix de gros sur la base 100 en 1938 atteignait 1777 en novembre 1948 pour parvenir à 2101 à la fin du mois de mars 1950 après être descendu à 1812 à la fin de juin 1949.

Si les prix avaient eu une tendance à baisser à la fin de 1948, cela était dû à des causes assez diverses, telles que la baisse enregistrée sur les marchés étrangers pour les principales matières et un contrôle du crédit appliqué plus rigoureusement en France.

La hausse qui s'est dessinée ensuite, tout en étant plus atténuée que précédemment, s'explique également par les mouvements dans le même sens sur certains marchés étrangers, la dévaluation de septembre et la crainte d'une hausse éminente du niveau général des salaires. En outre, la fixation à la fin de l'été des prix des principales denrées agricoles à des niveaux plus élevés que ceux précédemment atteints a agi dans le même sens.

La tendance à la hausse s'est ralentie depuis, puisque la hausse, qui atteignait 18% entre juin et novembre 1948, n'a été que de 11% de juin à novembre 1949 et qu'au cours des trois premiers mois de 1950 elle s'est limitée à 5%.

Toutefois, cette stabilité relative à laquelle on semble être arrivé du niveau général des prix, ne doit pas faire oublier la disparité qui existe entre les cours des différents produits ou services qui entrent dans le calcul de l'indice global.

Une première disparité existe entre les produits industriels et les produits agricoles. Au cours des phases successives de baisse et de hausse à partir de la fin de 1948, l'indice des prix des produits agricoles a varié beaucoup plus largement que celui des produits industriels. Alors que l'indice était en novembre 1948 de 1904 pour les produits alimentaires et de 2160 pour les produits industriels, il est passé respectivement en juin 1949 à 1548 et 2070 pour remonter à 1950 et 2252 en mars 1950.

Ces chiffres montrent que le « ciseau » prix agricoles-prix industriels s'est ouvert largement aux dépens des agriculteurs vers le milieu de 1949 pour ensuite tendre à se refermer après la révision des prix de l'automne de cette même année.

Dans l'ensemble, l'indice des prix de détail a suivi celui des prix agricoles. Sur la base 100 en 1938, il est passé à 1906 à Paris, fin mars 1950, enregistrant une augmentation de 11 % par rapport à l'indice de juillet 1949 qui était de 1715.

La seconde disparité que l'on constate est celle qui existe entre les prix du secteur public nationalisé et ceux du secteur privé. Alors que l'indice général des prix atteignait 2101 à la fin de mars 1950, il n'était que de 1432 pour l'ensemble charbon-gaz-électricité et de 1570 pour les transports. Cette disparité n'est pas sans entraîner des conséquences graves pour le budget de l'Etat. Il nécessite en effet l'octroi de subventions de l'Etat au secteur public qui se traduit en définitive par un accroissement de la charge fiscale.

Enfin, la troisième disparité, plus ancienne d'ailleurs et d'une importance sociale considérable, est celle qui existe entre les prix des loyers et les autres prix de services. Malgré les augmentations récentes, l'indice des loyers n'a atteint que 480 en avril 1950, ce qui fait se poser avec une acuité particulière le problème de la construction des immeubles neufs et l'entretien de ceux existants et par suite celui du logement.

III

Les salaires

Ainsi que nous l'indiquons au début de cette étude, le redressement de la situation économique française, accompagné d'une hausse considérable des prix, s'est malheureusement effectué sans qu'il y ait un ajustement corrélatif des salaires, de telle sorte que le problème dominant de 1950 est celui des salaires auquel se rattachent tout naturellement la question du plein emploi et celle du chômage.

Le blocage des salaires, qui existait depuis 1940, a été supprimé par la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives et la conciliation en matière de conflits du travail qui a rétabli le recours à la libre discussion entre le patronat et les salariés pour la fixation

du salaire et des conditions de travail. Les prix ayant été progressivement libérés, il était en effet indispensable et logique de libérer les salaires également.

Mais la libération des salaires a posé avec plus d'acuité encore le problème de l'augmentation de ceux-ci, du maintien du plein emploi et des prix de revient de la production française.

Quelle était la situation des salariés français au début de 1950? En examinant celle-ci, nous déterminerons en même temps dans quel sens doit être recherchée l'amélioration des salaires tout en maintenant l'économie française dans une position favorable pour la concurrence internationale.

Pour déterminer la situation matérielle des travailleurs français, il faut considérer non seulement la part des revenus du travail dans l'ensemble du revenu national et comparer le niveau des salaires à celui des prix et du coût de la vie, mais en outre examiner l'étendue du chômage, le plein emploi étant à juste titre un des objectifs capitaux à sauvegarder.

Certains milieux, en France et à l'étranger, ont pu croire que la politique sociale du Gouvernement français au lendemain de la Libération avait eu pour résultat de redistribuer une partie du revenu national au profit des salariés.

Lorsqu'on examine les renseignements statistiques qu'il est possible de se procurer à cet égard en dépit de la discrétion exagérée qu'observent les autorités publiques dans la publication des indices du coût de la vie et des statistiques du revenu national, on est amené à conclure que les revenus du travail ne représentent pas à l'heure actuelle une fraction du revenu national supérieure à celle d'avant-guerre. Pour l'ensemble des salariés, cette fraction, y compris les prestations sociales, atteignait 49% en 1938. Elle était de 49% en 1948 et peut être évaluée au plus à 50% en 1949. Il est donc également faux de prétendre, comme certains milieux industriels l'ont fait, que la situation de l'ensemble des travailleurs s'est améliorée ou, comme certains partis politiques le prétendent, qu'elle s'est très sensiblement détériorée. Elle s'est en réalité maintenue, les tentatives de redistribution du revenu national aussi bien par la fiscalité que par la sécurité sociale n'ayant pratiquement pas abouti. En ce qui concerne la sécurité sociale d'ailleurs, il est facile de démontrer que le bénéfice de cette dernière a été prélevé sur les salaires des travailleurs, de telle sorte que le niveau de ceux-ci est en réalité inférieur à celui d'avant-guerre.

En ce qui concerne la fiscalité, si les taux paraissent moindres pour les revenus du travail et si même la taxe proportionnelle qui frappait les salaires a été supprimée et remplacée par une taxe forfaitaire de 5% à la charge des employeurs sur le montant des rémunérations versées, la fraude fiscale fait que ce sont les salariés qui sont le plus largement touchés par la surtaxe progressive. Seuls, en

effet, les salaires sont intégralement déclarés, tandis que les revenus mixtes et du capital se prêtent mieux à la fraude. D'ailleurs, en ce qui concerne ces revenus, la discrimination du taux de l'impôt selon l'origine des revenus qui permettait de les frapper plus largement a été abandonnée par la réforme fiscale du 9 décembre 1948.

Aussi, en définitive, a-t-on pu calculer que la part des impôts prélevée sur le revenu du travail était passée de 12% en 1939 à 26% en 1945, ce qui représente exactement l'inverse du résultat cherché.

Par ailleurs, les subventions économiques qui paraissent améliorer la situation des salariés ne jouent en réalité pas en leur faveur. Elles sont en effet incluses dans le budget de l'Etat et dans la mesure où les salariés sont à la fois consommateurs et contribuables, ils doivent en supporter finalement une large part sous forme d'impôts.

De plus, jusqu'à la fin de 1948, les subventions ont été financées par des avances de l'Institut d'émission, c'est-à-dire en fait par l'inflation qui frappe principalement les salariés.

Pour ce qui est de la sécurité sociale, elle n'a en réalité réalisé qu'une rétribution de revenus entre salariés et non pas un transfert de pouvoir d'achat en faveur de la masse de ceux-ci.

L'opinion contraire qui s'exprime fréquemment se base sur la comparaison du pourcentage des charges sociales par rapport aux salaires en 1938, qui était alors de 15% et se trouve être actuellement de 44,70%.

On ne manque pas alors de souligner combien les charges sociales sont plus lourdes en France qu'à l'étranger et on suggère qu'il conviendrait de les réduire pour renforcer la position française sur les marchés internationaux.

Il est exact qu'en 1948 les charges sociales par rapport à la masse globale des salaires étaient environ de 20% pour la Belgique, de 10% pour la Grande-Bretagne, de 9% pour les Etats-Unis, de 8% pour la Suisse et de 34% pour l'Italie. Le pourcentage correspondant, qui ne tient pas compte des congés payés, s'établissait pour la même année pour la France à environ 24,7%, le pourcentage que nous avons cité, de 44,70%, n'ayant en réalité été atteint qu'en avril 1949. Mais il faut souligner que ce pourcentage se rapporte non pas à la masse des salariés, mais à un salaire horaire. Il ne tient pas compte de ce fait des plafonds au-dessus desquels les redevances de sécurité sociale ne sont pas versées.

Il suffit d'ailleurs de le décomposer pour voir combien la comparaison avec l'étranger est arbitraire. Il comprend en effet: accidents du travail: 5,4%; allocations familiales: 15,04%; assurances sociales: 9,4%; congés payés: 6,5%; taxe d'apprentissage: 0,38%; 1^{er} mai chômé: 0,10%; taxe sur les salaires: 5% et prime de transport: 2,88%.

On englobe sous le vocable « charges sociales » des éléments fort divers qui doivent en réalité être considérés comme du salaire. C'est le cas en particulier de la taxe d'apprentissage, de la taxe sur les salaires, de la prime sur les transports. Lorsqu'on réintègre ces éléments au salaire proprement dit, le pourcentage correspondant aux charges sociales est sensiblement réduit.

Par ailleurs, il faut souligner que les charges sociales n'entraînent pas pour l'entrepreneur une charge plus importante qu'avant la guerre, car elles se traduisent en définitive par une réduction relative de la rémunération effectivement payée, ainsi qu'il résulte de la comparaison des indices des salaires avec le niveau des prix.

En octobre 1949, sur la base 100 en 1938, l'indice du salaire horaire brut s'élevait à 1040 et l'indice du salaire hebdomadaire à 1700, tandis que le salaire total, y compris les suppléments, ne dépassait pas 1800. Pendant le même temps, l'indice du coût de la vie à Paris était de 1885 et les indices des prix de gros de 2002.

Enfin, il faut noter que dans beaucoup de cas la durée du travail s'est allongée depuis 1938. Mais surtout, ce qu'il y a lieu de relever, c'est que les moyennes considérées dissimulent en réalité des situations très différentes selon le lieu de travail, la qualification professionnelle, le sexe et la situation de famille des travailleurs.

Par rapport à 1938, les salaires de province ont augmenté plus que ceux de Paris. En octobre 1949, l'indice du salaire horaire du manœuvre était de 1130 en province et de 870 à Paris.

De même, l'indice des manœuvres est supérieur à celui des ouvriers qualifiés et on assiste également à une majoration de l'indice du salaire des femmes par rapport au salaire masculin.

En outre, alors que l'indice du salaire mensuel du professionnel célibataire à Paris était sur la base 100 en 1938, de 1004 en 1949, celui du manœuvre en province atteignait au même moment 1958 pour un père de deux enfants et 2558 avec cinq enfants.

Cette évolution des diverses catégories de salaires, par rapport à 1938, traduit l'aide importante et nécessaire apportée aux familles nombreuses. Mais elle laisse malheureusement subsister de nombreux salaires inférieurs au minimum vital.

Depuis la nouvelle loi sur les conventions collectives, la détermination du salaire minimum vital a été entreprise, mais aucun résultat n'a pu être atteint jusqu'à ce jour. Deux primes de 3000 fr. ont été successivement accordées en octobre 1949 et en février 1950 pour les salaires les plus bas, mais sans que le problème des salaires se trouve résolu pour autant. Ce n'était que des primes d'attente pour permettre la mise en œuvre de la loi sur les conventions collectives. Jusqu'à maintenant, celle-ci n'a malheureusement pas donné de résultats réels. Les négociations qui se sont ouvertes entre salariés et employeurs n'ont abouti qu'à des augmentations de salaires très limitées et bien souvent infimes.

L'insuffisance de ce résultat provient d'ailleurs de l'apparition d'un certain chômage dans plusieurs secteurs industriels qui affaiblit la position des syndicats dans les discussions relatives aux augmentations de salaires. Si en effet, après la Libération, la France a non seulement réussi le plein emploi de sa main-d'œuvre, mais a dû même faire appel à la main-d'œuvre étrangère dans certains secteurs, depuis quelques mois un certain chômage se manifeste.

Alors qu'en 1935-1936 le nombre des chômeurs français était d'environ 430 000, au 1^{er} octobre 1947 il n'était que de 52 746 (chômeurs secourus), les demandes d'emploi non satisfaites s'élevant à ce moment-là à 45 600. Au 1^{er} janvier 1949, ces chiffres étaient passés respectivement à 27 496 et 98 648, pour atteindre 43 423 et 149 022 au 1^{er} décembre 1949. Au 1^{er} avril 1950, le nombre des chômeurs secourus s'élevait à 61 638 et celui des demandes d'emploi non satisfaites à 182 202.

Sans doute, ces chiffres sont-ils relativement faibles par rapport à ceux d'avant-guerre. Ils révèlent cependant une tendance inquiétante, puisque le chômage n'a cessé de croître en France au cours des douze derniers mois. En outre, l'augmentation des chômeurs a été particulièrement sensible parmi les personnes de moins de 60 ans.

Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que cette apparition du chômage est l'indication que la France est à la veille d'une dépression économique générale. Il s'agit bien plutôt d'une adaptation aux besoins changeants. Après l'effort d'équipement et de modernisation réalisé dans les secteurs de production de base, il doit se faire un transfert vers les industries de transformation puisque aussi bien, ainsi que nous l'avons souligné, la production des biens de consommation est loin de pouvoir satisfaire tous les besoins. Par ailleurs, une politique de construction de logements qui, en même temps qu'elle résoudrait le problème de l'habitation, permettrait de réduire très sensiblement le chômage et d'accroître la rémunération des travailleurs.

*

Ainsi, la situation économique de la France apparaît-elle comme bonne. La production atteint un niveau élevé. Elle nécessite cependant des ajustements et une orientation nouvelle pour satisfaire les besoins des biens de consommation. Les prix ont une tendance très nette à la stabilité que les bonnes récoltes qui s'annoncent permettent d'espérer voir se confirmer.

Le seul problème est en réalité celui des salaires. Mais on peut espérer qu'il se résoudra par une amélioration de la rémunération des travailleurs dans le cadre d'un accroissement de la production des biens de consommation et d'une augmentation de la productivité.